



Instructions de renouvellement en ligne pour l'option de paiement par versements

Après avoir terminé les quatre étapes de votre renouvellement d'immatriculation en ligne, vous poursuivrez à la page de paiement.



Chèque ou mandat-poste pour la 1^{ère} versée (50% des droits)

Si vous payez par chèque ou mandat-poste, cliquez sur « Fermer » et envoyez votre paiement de 50% des droits annuels (197,50 \$ pour les membres actives ou provisoires et 66,00 \$ pour les membres retirées) à l'ADNB au plus tard le 31 mai 2020.

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick
Français ? 0 Bonjour, Danielle

- Accueil
- Télécharger certificat
- Mes documents
- Plans d'apprentissage
- Mon profil
- Répertoire - Membres

Facture > Détails > 1002095

08-avr.-2020 #1002095

Facture

De
New Brunswick Association of Dietitians
608 Pine Glen Rd
Riverview, N.B.
E1B 4X2

À

Description	Total
2020/2021 Droits annuels	395,00 \$
Sous total	395,00 \$
TVH	0,00 \$
Total dû	395,00 \$

Si vous payez par chèque ou mandat-poste ou si votre employeur paie en votre nom (par retenue salariale ou chèque), cliquez sur « Fermer » et envoyez votre paiement à l'ADNB à l'adresse ci-dessus avant le 31 mai 2020. Si vous payez par versement, vous devez également compléter et soumettre le formulaire Option de versements des droits annuels au bureau de l'ADNB au plus tard le 31 mai 2020.

Si vous payez votre première versée par carte de crédit, cliquez sur le bouton « Divisé » et entrez le montant approprié (50% des droits). Vous devez également compléter et soumettre le formulaire Option de versements des droits annuels au bureau de l'ADNB au plus tard le 31 mai 2020.

Votre paiement (y compris la méthode du paiement de la deuxième versée) doit être reçu avant la date limite prolongée du 31 mai 2020 ou il sera considéré comme une non-conformité aux exigences d'immatriculation (voir p.3 du Guide de renouvellement).

Approbation du renouvellement d'immatriculation avec le paiement par versement : la registraire approuvera votre demande de renouvellement d'immatriculation une fois que le formulaire Option de versements des droits annuels et les méthodes de paiement seront soumis et reçus.

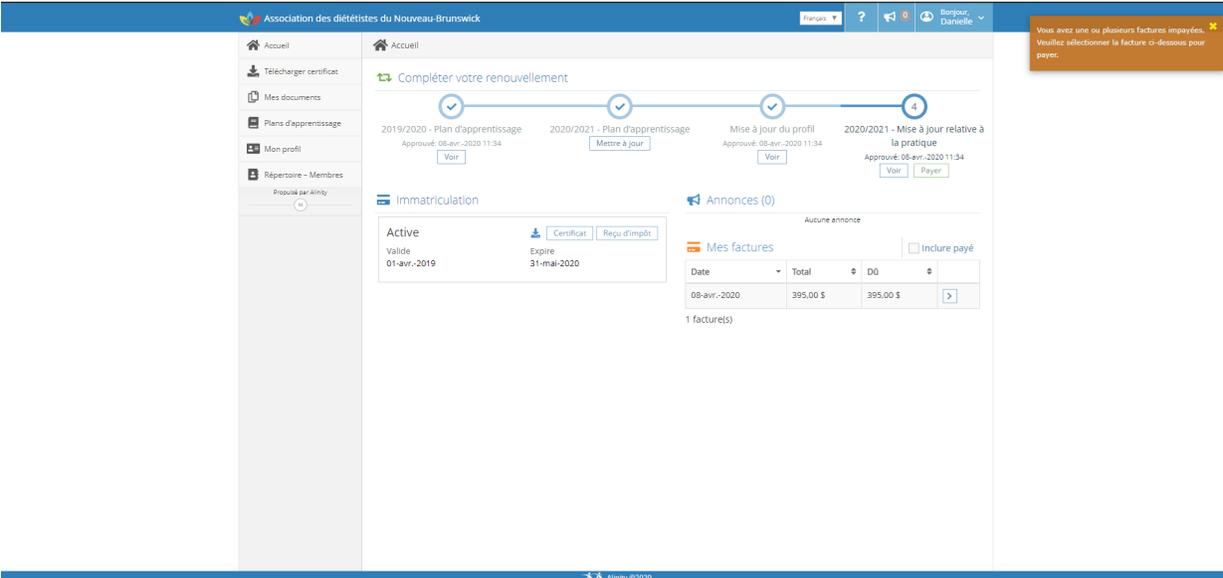
Divisé
Fermer
Payer

Une fois que vous avez cliqué sur « Fermer », le système vous redirigera vers la page d'accueil de votre compte membre ADNB et indiquera qu'il y a un solde à payer.

Vous devez compléter et soumettre le formulaire « Option de versements des droits annuels » ([disponible en ligne ici](#)) au bureau de l'ADNB par courriel au registrar@adnb-nbad.com ou par télécopieur au (506) 450-9375. Vous indiquerez sur ce formulaire le mode de paiement du 2^e versement. Le formulaire complété et les méthodes de paiement doivent être reçus au plus tard le 31 mai 2020.

Une fois que la registraire aura reçu le formulaire complété et le 2^e mode de paiement, le renouvellement de votre immatriculation sera approuvé.

Si le formulaire et les méthodes de paiement ne sont pas reçus au 31 mai 2020, il sera considéré comme une non-conformité aux exigences d'immatriculation. Toutes les membres dont les paiements ne sont pas reçus par cette date limite feront l'objet d'une suspension. Toute membre qui a été suspendue doit payer des droits de réintégration correspondant aux droits d'immatriculation annuels.



Vous avez une ou plusieurs factures impayées. Veuillez sélectionner la facture ci-dessous pour payer.

Date	Total	D0	
08-avr.-2020	395.00 \$	395.00 \$	>

1 facture(s)



Visa ou Mastercard pour la 1^{ère} versée (50% des droits)

Si vous payez par Visa ou Mastercard, cliquez le bouton « Divisé » et entrez le montant approprié pour le paiement de 50% des droits annuels (197,50 \$ pour les membres actives ou provisoires et 66,00 \$ pour les membres retirées). Ensuite, cliquez sur le bouton « Payer ».

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Facture 08-avr.-2020 #1002095

De À

New Brunswick Association of Dietitians
608 Pine Glen Rd
Riverview, N.B.
E1B 4X2

Description	Total
2020/2021 Droits annuels	395,00 \$
Sous total	395,00 \$
TVH	0,00 \$
Total dû	395,00 \$

Si vous payez par chèque ou mandat-poste ou si votre employeur paie en votre nom (par retenue salariale ou chèque), cliquez sur « Fermer » et envoyez votre paiement à l'ADNB à l'adresse ci-dessus avant le 31 mai 2020. Si vous payez par versement, vous devez également compléter et soumettre le formulaire Option de versements des droits annuels au bureau de l'ADNB au plus tard le 31 mai 2020.

Si vous payez votre première versée par carte de crédit, cliquez sur le bouton « Divisé » et entrez le montant approprié (50% des droits). Vous devez également compléter et soumettre le formulaire Option de versements des droits annuels au bureau de l'ADNB au plus tard le 31 mai 2020.

Votre paiement (y compris la méthode de paiement de la deuxième versée) doit être reçu avant la date limite prolongée du 31 mai 2020 ou il sera considéré comme une non-conformité aux exigences d'immatriculation (voir p.3 du Guide de renouvellement).

Approbation du renouvellement d'immatriculation avec le paiement par versement : la registraire approuvera votre demande de renouvellement d'immatriculation une fois que le formulaire Option de versements des droits annuels et les méthodes de paiement seront soumis et reçus.

Si vous participez à l'option de paiement par versements, modifiez le montant dans la case « Payé maintenant » à 50% de vos droits d'immatriculation (197,50 \$ pour les membres actives et provisoires ou 66,00 \$ pour les membres retirées). Complétez et soumettez le formulaire Option de versements des droits annuels au bureau de l'ADNB au plus tard le 31 mai 2020.

Divisé Payer maintenant: 197.50

Fermer Payer

Le système vous dirigera vers une page Web pour traiter votre paiement par carte de crédit. Voir l'image ci-dessous.

Détails du paiement

Montant: \$197.50 (CAD)

ID commande : mhp20098173125p98

Veuillez entrer les renseignements suivants, tels qu'indiqués sur votre carte.
N'insérez aucun espace ni tiret dans le numéro de carte.

Nom du titulaire*:

Numéro de carte*:

Date d'expiration (MMAA)*

Cliquez sur Traiter la transaction pour porter le paiement à votre compte. Ne cliquez qu'une fois sur le bouton. Si vous cliquez sur le bouton Précédent, Actualiser ou Annuler après avoir cliqué sur Traiter la transaction, le traitement ne sera pas interrompu et le paiement pourrait être prélevé en double.

[Traiter la transaction](#) [Annuler la transaction](#)



Une fois que vous avez soumis votre paiement, vous serez redirigé vers votre compte membre ADNB. Il indiquera qu'il y a un solde à payer. Cliquez sur le bouton « Fermer » en bas de la page.

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Facture > Détails > 1002095

08-avr.-2020 #1002095

De
New Brunswick Association of Dietitians
608 Pine Glen Rd
Riverview, N.B.
E1B 4X2

Description	Total
2020/2021 Droits annuels	395,00 \$
Sous total	395,00 \$
TVH	0,00 \$
Payé	- 197,50 \$
Total dû	197,50 \$

Paielements

Créer à l'heure	Statut	Appliqué
08-avr.-2020 6:35	Approuvé	197,50 \$

Si vous payez par chèque ou mandat-poste ou si votre employeur paie en votre nom (par retenue salariale ou chèque), cliquez sur « Fermer » et envoyez votre paiement à l'ADNB à l'adresse ci-dessus avant le 31 mai 2020. Si vous payez par versement, vous devez également compléter et soumettre le formulaire Option de versements des droits annuels au bureau de l'ADNB au plus tard le 31 mai 2020.

Si vous payez votre première versée par carte de crédit, cliquez sur le bouton « Divisé » et entrez le montant approprié (50% des droits). Vous devez également compléter et soumettre le formulaire Option de versements des droits annuels au bureau de l'ADNB au plus tard le 31 mai 2020.

Votre paiement (y compris la méthode de paiement de la deuxième versée) doit être reçu avant la date limite prolongée du 31 mai 2020 ou il sera considéré comme une non-conformité aux exigences d'immatriculation (voir p.3 du Guide de renouvellement).

Approbation du renouvellement d'immatriculation avec le paiement par versement : la registraire approuvera votre demande de renouvellement d'immatriculation une fois que le formulaire Option de versements des droits annuels et les méthodes de paiement seront soumis et reçus.

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

De
New Brunswick Association of Dietitians
608 Pine Glen Rd
Riverview, N.B.
E1B 4X2

Description	Total
2020/2021 Droits annuels	395,00 \$
Sous total	395,00 \$
TVH	0,00 \$
Payé	- 197,50 \$
Total dû	197,50 \$

Paielements

Créer à l'heure	Statut	Appliqué
08-avr.-2020 6:35	Approuvé	197,50 \$

Si vous payez par chèque ou mandat-poste ou si votre employeur paie en votre nom (par retenue salariale ou chèque), cliquez sur « Fermer » et envoyez votre paiement à l'ADNB à l'adresse ci-dessus avant le 31 mai 2020. Si vous payez par versement, vous devez également compléter et soumettre le formulaire Option de versements des droits annuels au bureau de l'ADNB au plus tard le 31 mai 2020.

Si vous payez votre première versée par carte de crédit, cliquez sur le bouton « Divisé » et entrez le montant approprié (50% des droits). Vous devez également compléter et soumettre le formulaire Option de versements des droits annuels au bureau de l'ADNB au plus tard le 31 mai 2020.

Votre paiement (y compris la méthode de paiement de la deuxième versée) doit être reçu avant la date limite prolongée du 31 mai 2020 ou il sera considéré comme une non-conformité aux exigences d'immatriculation (voir p.3 du Guide de renouvellement).

Approbation du renouvellement d'immatriculation avec le paiement par versement : la registraire approuvera votre demande de renouvellement d'immatriculation une fois que le formulaire Option de versements des droits annuels et les méthodes de paiement seront soumis et reçus.

Divisé

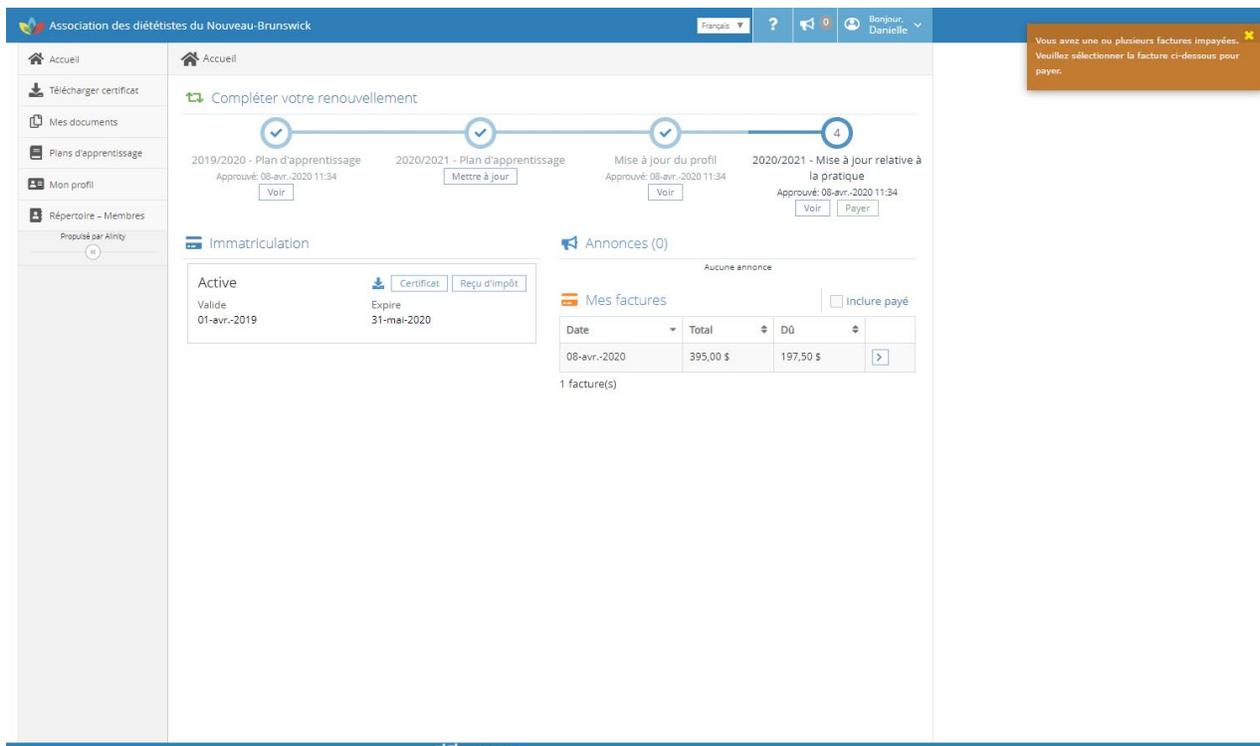
Fermer Payer

Une fois que vous avez cliqué sur « Fermer », il vous redirigera vers la page d'accueil de votre compte membre ADNB et indiquera qu'il y a un solde à payer.

Vous devez compléter et soumettre le formulaire « Option de versements des droits annuels » ([disponible en ligne ici](#)) au bureau de l'ADNB par courriel au registrar@adnb-nbad.com ou par télécopieur au (506) 450-9375. Vous indiquerez sur ce formulaire le mode de paiement du 2^e versement. Le formulaire complété et les méthodes de paiement doivent être reçus au plus tard le 31 mai 2020.

Une fois que la registraire aura reçu le formulaire complété et le 2^e mode de paiement, le renouvellement de votre immatriculation sera approuvé.

Si le formulaire et les méthodes de paiement ne sont pas reçus au 31 mai 2020, il sera considéré comme une non-conformité aux exigences d'immatriculation. Toutes les membres dont les paiements ne sont pas reçus par cette date limite feront l'objet d'une suspension. Toute membre qui a été suspendue doit payer des droits de réintégration correspondant aux droits d'immatriculation annuels.



Association des diététistes du Nouveau Brunswick

Accueil

Télécharger certificat

Mes documents

Plans d'apprentissage

Mon profil

Répertoire - Membres

Proposé par Ainity

Compléter votre renouvellement

2019/2020 - Plan d'apprentissage (Approuvé: 08-avr.-2020 11:34) [Voir]

2020/2021 - Plan d'apprentissage [Mettre à jour]

Mise à jour du profil (Approuvé: 08-avr.-2020 11:34) [Voir]

2020/2021 - Mise à jour relative à la pratique (Approuvé: 08-avr.-2020 11:34) [Voir] [Payer]

Immatriculation

Active

Valide: 01-avr.-2019

Expire: 31-mai-2020

[Certificat] [Requ d'impôt]

Annonces (0)

Aucune annonce

Mes factures

Date	Total	Dû
08-avr.-2020	395,00 \$	197,50 \$

1 facture(s)

Vous avez une ou plusieurs factures impayées. Veuillez sélectionner la facture ci-dessous pour payer.

Ainity ©2020